

Vaccination

Coronavirus : de nouveaux publics de moins de 60 ans éligibles à une 2ème dose de rappel

Domaine(s) :

- Santé

La protection apportée par le vaccin contre le Covid-19 diminue après un certain temps. Compte tenu de la circulation active du virus sur le territoire, une 2ème dose de rappel est [toujours fortement recommandée dès 60 ans](#) [1] mais aussi pour de nouvelles catégories de la population de moins de 60 ans.

Le point sur les nouveaux publics éligibles et les délais à respecter entre l'injection des doses ou après une infection au Covid-19.

Élargissement des publics pouvant recevoir une 2ème dose de rappel

Le 2ème rappel est étendu dès à présent aux :

- personnes de 12 ans et plus identifiées comme étant à risque de forme grave de Covid-19 ;
- femmes enceintes, dès le 1er trimestre de grossesse ;
- personnes de 12 ans et plus vivant dans l'entourage ou au contact régulier de personnes vulnérables ou immunodéprimées.

Quand faire sa 2ème dose de rappel ?

La 2ème dose de rappel doit être administrée :

- dès 3 mois après le 1er rappel pour les personnes âgées de 80 ans et plus, ainsi que pour les résidents d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), ceux des unités de soins de longue durée (USLD) et les personnes sévèrement immunodéprimées, quel que soit leur âge ;
- dès 6 mois après le 1er rappel pour les autres personnes éligibles.

[Plus d'informations sur le site de l'Assurance maladie](#) [2]

Le rappel : POUR QUI ET QUAND ?

Mon âge	Ma situation	1 ^{ère} dose de rappel	2 ^e dose de rappel
12 à 17 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 6 mois →	✓	
	Je vis ou suis en contact régulier avec une personne vulnérable ou immunodéprimée →	✓	✓ <small>(dès 6 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</small>
	Je suis immunodéprimé →	✓	✓ <small>(dès 6 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</small>
18 à 59 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois →	✓	
	Je vis ou suis en contact régulier avec une personne vulnérable ou immunodéprimée →	✓	✓ <small>(dès 6 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</small>
	Je suis immunodéprimé →	✓	✓ <small>(dès 6 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</small>
	Je suis enceinte (dès le 1 ^{er} trimestre de grossesse) →	✓	✓ <small>(dès 6 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</small>
	Je suis à risque de forme grave de Covid-19 →	✓	✓ <small>(dès 6 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</small>
60 à 79 ans inclus	Quelle que soit ma situation →	✓ <small>(dès 3 mois après la dernière injection du schéma de primo-vaccination)</small>	✓ <small>(dès 6 mois après la 1^{ère} dose de rappel)</small>
	80 ans et plus	Quelle que soit ma situation →	✓ <small>(dès 3 mois après la dernière injection du schéma de primo-vaccination)</small>

N.B. :

- Le rappel vaccinal se fait avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment. Pour les personnes de moins de 30 ans, le vaccin Pfizer-BioNTech est recommandé.
- Les personnes ayant eu le Covid-19 plus de 3 mois après leur dernière injection sont éligibles au 1^{er} rappel dès 3 mois après leur infection.
- Les personnes de 12 ans et plus éligibles au 1^{er} rappel et ayant eu le Covid-19 plus de 3 mois après leur dernière injection n'ont pas besoin de recevoir une dose de rappel.
- Les personnes de 12 ans et plus éligibles au 2^e rappel et ayant eu le Covid-19 entre leur dernière injection (1^{er} rappel) et la date prévue de 2^e rappel peuvent recevoir ce 2^e rappel, afin d'accroître leur protection, dès 3 mois après l'infection.
- Pour les personnes éligibles à un 2^e rappel six mois après le premier, en cas d'infection au Covid-19 survenue entre la dernière injection et la date prévue du rappel, le 2^e rappel est recommandé dès trois mois après l'infection, en respectant un délai minimal de 6 mois après la dernière injection.
- La vaccination est possible auprès de nombreux professionnels de santé (pharmaciens, médecins, infirmiers...), mais aussi en centres de vaccination, à domicile ou encore sur le lieu de soin des personnes. Pour trouver le lieu de vaccination le plus proche, rendez-vous sur www.solidarites-sante.gouv.fr.
- Pour les personnes souhaitant sortir de territoire national, le rappel vaccinal peut être exigé pour avoir un certificat de vaccination valide (il conviendrait de se renseigner auprès du pays de destination).

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

www.enim.eu 2021

[3]

© Assurance maladie

Mis à jour le 29/07/22

URL source: <http://www.enim.eu/actualites/coronavirus-de-nouveaux-publics-de-moins-de-60-ans-eligibles-2eme-dose-de-rappel>